

Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.17/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>13 a) ii)</u>
Date:	<u>14 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de prêt à la République du Mali pour le

Programme intégré de développement rural de la région de Kidal

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session
Rome, 12-14 décembre 2006

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Nadine Gbossa

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2125
courriel: n.gbossa@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation d'approbation	iii
Carte de la zone du programme	iv
Résumé du prêt	v
I. Le programme	1
A. Principal créneau de développement visé par le programme	1
B. Le prêt	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	4
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	4
H. Avantages, justification économique et financière	5
I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement	5
J. Principaux risques	6
K. Durabilité	6
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	7
Annexe	
Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié	8
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

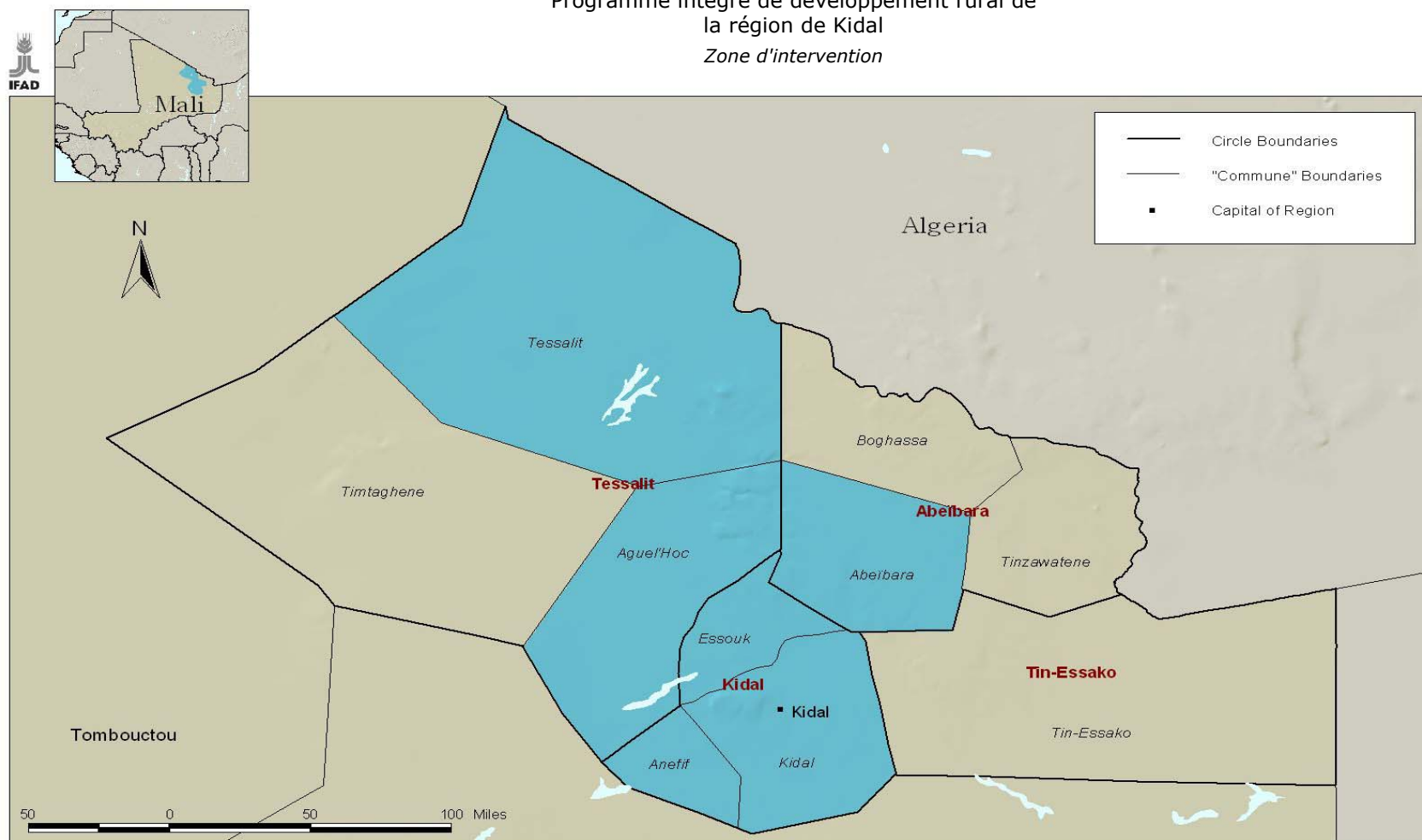
ANICT	Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales
BOAD	Banque ouest africaine de développement
FBS	Fonds belge de survie
S&E	Suivi et évaluation

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt à la République du Mali pour le programme intégré de développement rural de la région de Kidal, telle qu'elle figure au paragraphe 35.

Mali

Programme intégré de développement rural de
la région de Kidal
Zone d'intervention



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Mali

Programme intégré de développement rural de la région de Kidal

Résumé du prêt

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	République du Mali
Organisme d'exécution:	Commissariat à la sécurité alimentaire
Coût total du programme:	22,83 millions de USD
Montant du prêt du FIDA:	7,70 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,34 millions de USD)
Conditions du prêt du FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
Cofinanceurs:	Banque ouest-africaine de développement (BOAD) Fonds belge de survie (FBS)
Montant du cofinancement:	BOAD: 5,03 millions de USD FBS: 3,50 millions de USD
Contribution de l'emprunteur:	2,70 millions de USD
Contribution des bénéficiaires:	0,26 million de USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Banque ouest africaine de développement

Proposition de prêt à la République du Mali pour le programme intégré de développement rural de la région de Kidal

I. Le programme

A. Principal créneau de développement visé par le programme

1. L'élevage, bien que constituant la principale activité économique de la région de Kidal, est entravé par le manque de points d'eau utilisables toute l'année, les difficultés d'accès aux ressources hydrauliques souterraines et le manque de fourrage dû à l'insuffisance du nombre et de la densité des points d'eau sur les terres de parcours. La pauvreté dans la région est encore aggravée par l'isolement, l'insuffisance des services socioéconomiques et de l'infrastructure de base, la dégradation des ressources naturelles et la fragilité des écosystèmes, les effets de sécheresses récurrentes et les séquelles des conflits armés et l'insécurité. La raison d'être du programme est la nécessité d'appuyer la valorisation du potentiel agro-pastoral de la région afin d'améliorer les revenus et de renforcer la sécurité alimentaire des populations locales et de contribuer à la paix et à la stabilité au moyen d'investissements dans la région.

B. Le prêt

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Mali un prêt d'un montant de 7,70 millions de DTS (équivalant à approximativement 11,34 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables pour aider à financer le programme intégré de développement rural de la région de Kidal. Ce prêt aura une échéance de 40 ans, avec un différé d'amortissement de 10 ans et une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. Le montant des ressources allouées au Mali sur la base du SAFP pour la période 2005-2007 a été porté de 16,4 à 33,9 millions de USD à la suite de la réallocation des ressources prévues pour les pays de la région Afrique de l'Ouest et du Centre sur la base des notes qui leur ont été attribuées. Le prêt proposé est le deuxième du cycle de SAFP en cours et son montant est loin d'atteindre l'allocation prévue pour le Mali pour la période triennale.

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. La capacité du Mali d'assurer le service de sa dette extérieure s'est améliorée, le ratio entre le total de la dette nationale et le PIB étant tombé de 11,9% à 7,4% entre 2000 et 2003. Le pays vient au quatrième rang parmi les huit pays membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Le Mali a reçu sept prêts du FIDA depuis 1986, c'est-à-dire environ un prêt tous les trois ans. Le montant moyen des prêts accordés au cours des vingt dernières années a été d'environ 13,7 millions de USD et le montant des décaissements au titre des projets en cours est approximativement de 2 millions de USD par an. Le gouvernement s'est acquitté de manière exemplaire de ses obligations de remboursement.

Flux de fonds

5. Le prêt du FIDA sera acheminé par l'entremise du Ministère de l'économie et des finances, représentant le Gouvernement du Mali en tant qu'emprunteur. Conformément aux règlements nationaux, les fonds destinés à financer des investissements relevant statutairement du mandat des autorités locales seront acheminés par l'entremise de l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT), spécialement habilitée à cette fin. Un accord définissant les

modalités de gestion des fonds, notamment en ce qui concerne les inspections et l'audit, sera signé entre le programme et l'ANICT.

Modalités de supervision

6. La Banque ouest africaine de développement (BOAD) a été désignée institution coopérante et entreprendra au moins une mission de supervision par an. Le Fonds belge de survie (FBS) appuiera la supervision des activités réalisées dans le secteur social et dans celui de la santé. Le FIDA appuiera la supervision des activités concernant le renforcement des capacités et des mécanismes de concertation dans le domaine de la réduction de la pauvreté rurale.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Il n'est pas prévu de dérogation.

Gouvernance

8. L'impact du prêt du FIDA sur la gouvernance sera rehaussé par le recours à un cabinet d'audit privé, la sélection par concours des prestataires de services et la collaboration avec l'ANICT, institution qui est sujette à des vérifications externes périodiques, pour le transfert des fonds aux autorités locales.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le programme sera axé sur 20 000 personnes qui peuvent être classées en trois catégories: i) ménages extrêmement vulnérables ayant en moyenne quatre chèvres; ii) ménages très vulnérables ayant un cheptel mixte d'une dizaine de petits ruminants; et iii) ménages vulnérables ayant un cheptel d'une trentaine de petits ruminants. À l'intérieur de chaque catégorie, une attention spéciale sera accordée aux femmes par le biais d'activités spécifiques et de mesures visant à promouvoir leur inclusion.

Méthode de ciblage

10. Le ciblage sera assuré par: i) l'établissement d'une carte de la pauvreté sur la base de critères consensuels afin d'identifier les villages et les sites les plus vulnérables; ii) des analyses participatives de diagnostic fondées sur une perspective sexospécifique pour identifier les ménages les plus vulnérables des sites et des villages prioritaires; et iii) une auto-évaluation annuelle des activités afin de guider la direction du projet.

Participation

11. Le programme comporte un module d'information, d'éducation et de communication pour veiller à ce que les populations nomades soient tenues dûment informées des activités réalisées. En outre, il est prévu dans le cadre du programme: i) de financer une évaluation des besoins des groupes cibles en vue de les incorporer aux plans locaux de développement; ii) de renforcer la capacité des autorités décentralisées de tenir compte des besoins des groupes les plus vulnérables dans les plans locaux de développement; iii) de renforcer la capacité des bénéficiaires d'assurer une gestion efficace et rationnelle des investissements; et iv) de fournir un appui aux groupes cibles pour les aider à formuler, exécuter et suivre des projets générateurs de revenus.

D. Objectifs de développement

Objectifs clés

12. L'objectif d'ensemble du programme est de contribuer à atténuer la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans la région de Kidal. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) accroître et diversifier les revenus des populations locales en stabilisant les gains tirés de l'élevage nomade et en encourageant les activités agro-pastorales; et ii) améliorer les conditions de vie des populations, et surtout

celles des femmes, en facilitant l'accès aux services socioéconomiques de base et à l'infrastructure.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

13. Le programme contribuera à renforcer la capacité des administrations locales d'identifier, de planifier et de réaliser des investissements axés sur les ruraux pauvres dans une optique inclusive et participative. Conformément aux politiques nationales, le programme appuiera également la conception de stratégies novatrices de prestation des services de base (santé, éducation) compte tenu des besoins spécifiques des communautés nomades.

Politique du FIDA et stratégie d'alignement

14. Le programme est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques du FIDA consistant à promouvoir le développement social, l'équité entre les sexes, les activités génératrices de revenus, l'amélioration de la nutrition, la protection de l'environnement et la bonne gouvernance, et il complète les interventions programmées dans le cadre des options et stratégies pour le Mali. Il va également dans le sens de la politique de prévention des crises élaborée par le FIDA dans la mesure où il repose sur une grande approche dynamique de l'élimination des causes des crises provoquées dans la région de Kidal par la précarité des conditions de vie et les pressions concurrentes sur les ressources naturelles au moyen: i) d'investissements de nature à accroître les revenus et à améliorer les conditions de vie; ii) d'un resserrement des liens entre les administrations locales et les communautés de sorte que les besoins de celles-ci soient reflétés dans les plans locaux de développement; iii) d'une approche des investissements reposant sur l'inclusion de tous les groupes dans l'élaboration de schémas consensuels d'aménagement de l'espace communal; et iv) de l'affectation de ressources pour aider les administrations locales et les communautés à prévenir ou à gérer les crises alimentaires et les catastrophes naturelles auxquelles la région est vulnérable.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

15. Depuis la rébellion armée des années 90 et l'attaque lancée par les rebelles dans la région de Kidal pendant une journée de mai 2006, le Gouvernement malien a fait du développement du Nord une priorité nationale. Étant donné l'expérience qu'il a acquise dans le Nord, le FIDA a été désigné institution chef de file pour ces régions. Pour s'acquitter de ce mandat, le FIDA a élaboré deux interventions complémentaires: i) le programme d'investissement et de développement rural des régions du Nord Mali, qui a pour but de valoriser le potentiel hydro-agricole du Niger dans les régions de Tombouctou et de Gao; et ii) le programme intégré de développement rural de la région de Kidal, qui a pour but de satisfaire les besoins spécifiques des populations pastorales. Le programme va également dans le sens du cadre stratégique élaboré par le Mali pour réduire la pauvreté.

Harmonisation avec les partenaires du développement

16. Le programme a été élaboré dans un esprit d'harmonisation et d'alignement et repose sur les procédures et systèmes administratifs décentralisés du Mali; ainsi, il sera fourni un appui pour renforcer des capacités des administrations locales et des groupes de bénéficiaires d'identifier, de planifier et d'exécuter des activités axées sur les ruraux pauvres. Le financement destiné aux investissements publics sera acheminé par l'entremise de l'ANICT. L'harmonisation sera facilitée aussi par la création d'un comité technique de coordination qui rassemblera les représentants des programmes financés par des donateurs dans la région pour maximiser les possibilités de synergie et la complémentarité des activités.

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

17. Le programme comporte cinq composantes: i) appui à la valorisation du potentiel agro-pastoral; ii) création d'activités génératrices en gains et diversification des revenus; iii) amélioration de l'accès aux services sociaux de base; iv) renforcement des capacités; et v) gestion du programme et suivi et évaluation (S&E).

Catégories de dépenses

18. Les catégories de dépenses sont au nombre de huit: i) travaux de génie civil (0,8%); ii) matériaux et équipement (9,5%); iii) moyens de transport (3,7%); iv) études, formation et assistance technique (19,0%); v) Fonds pour les initiatives génératrices de revenus (28,4%); vi) contrats avec les agents d'exécution (3,2%); vii) dépenses de fonctionnement et d'entretien (11,9%); et viii) salaires et indemnités (23,5%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

19. L'institution chef de file sera le Commissariat à la sécurité alimentaire. Les principaux partenaires d'exécution au plan régional seront les administrations locales et la société civile, les bureaux décentralisés des ministères techniques et les prestataires de services privés, tandis que l'ANICT gèrera les fonds destinés aux investissements collectifs. Indépendamment du comité de pilotage du programme, il sera constitué un comité technique de coordination auquel seront représentés les divers donateurs pour maximiser les effets de synergie entre les partenaires opérant dans la région. La Coordination nationale des projets et programmes FIDA au Mali fournira un appui pour la liaison et l'administration du prêt (passation de marchés, demandes de retraits, audit interne).

Responsabilités en matière d'exécution

20. Il sera créé une unité de gestion du programme pour superviser l'exécution des activités. Les administrations locales superviseront directement tous les investissements relevant statutairement de leur mandat conformément à la législation malienne relative à la décentralisation. L'ANICT sera le mécanisme utilisé par le programme pour le financement des investissements dans les biens publics proposés par les administrations locales. Des centres de conseils communaux assureront la formation et l'accompagnement nécessaires pour maximiser l'impact des activités. Les départements techniques fourniront un appui et des services consultatifs dans leurs domaines de compétence respectifs. Des contrats seront passés avec des prestataires de services privés pour appuyer la réalisation des activités sous la responsabilité de l'unité de gestion du programme¹.

Rôle de l'assistance technique

21. L'Institut de médecine tropicale d'Anvers ou tout autre prestataire de services techniquement qualifié sélectionné par voie d'appel à la concurrence sera chargé de fournir un appui pour aider les administrations locales à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies novatrices dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le FIDA fournira un montant de 75 000 USD pour appuyer le démarrage du projet et une assistance technique en vue de l'établissement d'un système efficace de S&E.

État d'avancement de la négociation des principaux accords d'exécution

22. Indépendamment de l'accord de prêt usuel du FIDA, il sera signé un accord de don entre le FBS et le Gouvernement dès que le programme aura été approuvé. La BOAD a prévu d'organiser une mission de préévaluation en janvier 2007 et soumettra un rapport à ce sujet à son Conseil d'administration en mars 2007.

¹ Voir les dossiers clés pour des informations détaillées sur l'analyse des points forts, points faibles, possibilités et menaces (SWOT) concernant les partenaires d'exécution.

Avant le démarrage du projet, il sera également signé un accord avec l'ANICT concernant la gestion des fonds destinés aux investissements collectifs.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

23. Le coût total du programme est estimé à 22,83 millions de USD. Les sources de financement sont le FIDA (49,7%), la BOAD (22,0%); le FBS (15,3%); le Gouvernement (11,9%); et les bénéficiaires (1,1%).

H. Avantages, justification économique et financière

Principales catégories d'avantages apportés par le projet

24. Les principaux avantages escomptés sont notamment les suivants: i) renforcement de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables; ii) accroissement des revenus provenant de l'élevage et des activités agricoles; iii) amélioration de la santé et de la nutrition humaines; iv) augmentation des taux bruts de scolarisation, particulièrement pour les filles; v) prise en compte accrue, par les administrations locales et les institutions de base, des besoins des communautés; et vi) renforcement de la paix et de la stabilité.

Viabilité économique et financière

25. Les taux de rendement calculés à la suite d'une analyse financière des améliorations qu'il est proposé d'apporter aux trois systèmes de subsistance communs à la zone couverte par le programme sont satisfaisants, le modèle le plus rémunérateur étant la culture de gombo et d'oignons (297% et 235% respectivement), suivi par une combinaison d'oignons et de 15 têtes de petits ruminants (118%) et par un élevage amélioré de 25 têtes de petits ruminants (116%). Il ressort de l'analyse de sensibilité que les modèles sont plus vulnérables à l'évolution des rendements et de la productivité qu'aux variations des prix ou des coûts. Le taux de rentabilité économique calculé est de plus de 10%, ce qui correspond au coût d'opportunité à long terme du capital au Mali.

I. Gestion des connaissances, innovation et élargissement

Modalités de gestion des connaissances

26. L'Unité pour la concertation sur la réduction de la pauvreté qui a été créée grâce à un don précédent du FIDA appuiera l'exploitation des données d'expérience en: i) aidant les administrations locales à suivre les tendances de la pauvreté; ii) analysant les résultats donnés par les programmes du FIDA en vue d'en tirer des enseignements; iii) contribuant activement à la formulation des politiques visant à réduire la pauvreté rurale; et iv) documentant les résultats donnés par les stratégies novatrices tenant compte des besoins essentiels des populations nomades.

Innovations en matière de développement

27. Comme les approches traditionnelles de la prestation des services de base n'ont donné que des résultats limités, et conformément aux grandes orientations définies par le Gouvernement, le programme aidera les administrations locales à concevoir et à institutionnaliser sur la base d'une approche participative des stratégies novatrices de prestation des services de base dans les secteurs de la santé et de l'éducation qui répondent aux besoins spécifiques des communautés nomades. Des mécanismes appropriés ont été incorporés au programme pour exploiter et diffuser les résultats de ces expériences novatrices. Deuxièmement, des partenariats doivent être établis avec les administrations décentralisées pour renforcer leur capacité d'identifier, de planifier et d'exécuter des activités axées sur les ruraux pauvres. Troisièmement, afin de parer aux risques de crises auxquelles la région est exposée, il sera établi un fonds de réserve qui sera géré en collaboration avec les administrations locales et les communautés elles-mêmes.

Approche d'élargissement

28. L'Unité de concertation sur la réduction de la pauvreté aidera à tirer profit des connaissances acquises par le FIDA à la suite de sept années d'expérience pratique de l'environnement nomade en diffusant les informations recueillies et en les appliquant dans des environnements semblables.

J. Principaux risques**Principaux risques et mesures d'atténuation**

29. Les principaux risques sont: i) une reprise des troubles civils qui pourrait être provoquée en partie par le manque d'investissement; et ii) la sécheresse, des invasions de criquet pèlerin et les épizooties. L'accent mis dans le cadre du programme sur la promotion à la fois des investissements et de mécanismes de prise de décisions axés sur les pauvres devrait permettre de répartir plus équitablement les ressources et les avantages. On s'emploiera à atténuer la deuxième série de risques en constituant un fonds de réserve pour aider les populations locales à mettre en place des mécanismes adéquats pour faire face aux crises prévisibles.

Classification environnementale

30. Conformément aux procédures d'évaluation environnementale appliquées par le FIDA, le programme a été rangé dans la catégorie A en raison du caractère extrêmement erratique des précipitations et de la vulnérabilité élevée des sols à l'érosion éolienne et à l'érosion causée par les pluies. Les mesures d'atténuation envisagées sont notamment les suivantes: i) la mise en place d'un système de S&E environnemental; ii) la réalisation d'études géophysiques et hydrogéologiques pour toutes les infrastructures hydrauliques en vue de rationaliser l'espacement entre les points d'eau et de promouvoir des systèmes d'irrigation permettant d'économiser l'eau; et iii) l'assurance que les plans locaux de développement sont fondés sur un consensus et par conséquent une connaissance adéquate de la situation locale et des questions environnementales.

K. Durabilité

31. La durabilité des activités prévues dans le cadre du programme reposera sur quatre piliers: i) synergie entre les activités de développement dans les secteurs de l'élevage et de la production agricole, développement de l'infrastructure et fourniture de services sociaux améliorés pour accroître l'impact potentiel des activités et réduire la pauvreté; ii) partenariat avec les structures nationales permanentes et alignement des activités d'exécution sur les systèmes administratifs nationaux; iii) habilitation et renforcement des capacités des administrations locales d'identifier, d'exécuter et de gérer sur une base participative les investissements collectifs; et iv) participation des communautés à l'évaluation des besoins et au renforcement des capacités de gestion des investissements productifs.

II. Instruments juridiques et autorité

32. Un accord de prêt entre la République du Mali et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.
33. La République du Mali est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
34. Je certifie que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

35. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Mali un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (7 700 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié

(Négociations de prêt conclues le 10 novembre 2006)

1. Le Gouvernement s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans le cadre du programme.
2. Le programme est classé dans la catégorie A, en raison de l'extrême variabilité des conditions climatiques, de la sensibilité des ressources naturelles à la surexploitation et aux phénomènes d'érosion éolienne et hydrique. Dans le cadre du programme, les infrastructures qui seront réalisées et les actions qui seront menées dans les domaines de l'accès ou de l'amélioration de l'exploitation des ressources naturelles seront en mesure d'influer sur la pérennité même de ces ressources et par conséquent sur la durabilité du développement dans la région.
3. L'unité de gestion du programme (UGP) établit dans un délai raisonnable, au plus tard dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur, et tient un système approprié de gestion capable de suivre le programme conformément au guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural. Le système de suivi-évaluation devra répondre aux exigences du système de gestion des résultats et de l'impact qui comprend des indicateurs d'impact et des indicateurs de résultats qui devront être obligatoirement indiqués dans les rapports adressés au FIDA. Le cadre logique devra être revu dès la première année de mise en œuvre du programme et adapté aux besoins des acteurs impliqués dans le programme. Une évaluation à mi-parcours et une autre finale seront effectuées par des prestataires externes à la mise en œuvre du programme. Ces évaluations, qui serviront de support aux revues à mi-parcours et finale, porteront sur les modalités d'intervention et les impacts du programme sur les bénéficiaires, notamment les groupes vulnérables. Elles s'appuieront sur des méthodes participatives et offriront à toutes les catégories d'acteurs l'opportunité d'exprimer leurs points de vue.
4. Le Gouvernement assure le personnel du programme contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur le territoire de la République du Mali.
5. Le recrutement du personnel du programme se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Gouvernement, excluant toute discrimination, et sur la base de contrats d'une durée de deux ans renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux du programme, à savoir: le directeur de l'UGP, les sept cadres spécialisés en renforcement des capacités et genre, suivi-évaluation, gestion administrative et financière, information, éducation et communication, infrastructures et équipements, santé publique et développement agro-pastoral et protection de l'environnement et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le manuel de procédures administratives, comptables et financières. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire de la République du Mali. Le Gouvernement encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme et favorisera leur recrutement aux différents postes de responsabilité du programme.
6. Les événements suivants sont spécifiés comme causes additionnelles de suspension:
 - a) À la date prévue pour l'entrée en vigueur ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de prêt n'a pas pris effet.

- b) Le FIDA a notifié au Gouvernement que des allégations crédibles de corruption et de manœuvres frauduleuses en relation avec le programme ont été portées à son attention et le Gouvernement n'a pas procédé de façon satisfaisante, de l'avis du FIDA, à son devoir d'enquête en la matière; ou, à la suite de cette enquête et sur la base de ses conclusions ou d'autres informations, le FIDA, en consultation avec le Gouvernement, considère que ces pratiques ont effectivement eu lieu et que le Gouvernement n'a pris aucune action appropriée en temps utile pour y remédier à la satisfaction du FIDA.
 - c) Le manuel de procédures administratives, comptables et financières et le plan de passation des marchés, ou l'une de leurs dispositions, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le programme.
 - d) Le droit du Gouvernement de retirer des fonds du prêt de la BOAD a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou partie, ou les prêts sont devenus exigibles et payables avant le terme convenu; ou encore un événement est survenu qui, par préavis ou caducité, pourrait entraîner des effets identiques à ceux qui précèdent.
7. La non-soumission des rapports d'audit annuels dans les six mois suivant le délai de six mois prescrit dans l'accord de prêt constitue une cause de suspension obligatoire.
8. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions de décaissement:
- a) versement de la première tranche des fonds de contrepartie, soit la somme de 39 000 000 FCFA, sur le compte de programme;
 - b) préparation et soumission du projet du manuel de procédures administratives, comptables et financières au FIDA;
 - c) approbation du premier programme de travail et budget annuel et du plan de passation des marchés pour les 18 premiers mois.
9. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur:
- a) un avis juridique favorable délivré par la Cour Suprême ou toute autre autorité compétente sur le territoire de la République du Mali, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;
 - b) l'UGP et le comité de pilotage ont été créés par acte administratif de l'autorité compétente;
 - c) le directeur de l'UGP et le responsable administratif et financier de l'UGP ont été sélectionnés;
 - d) un compte de programme et un compte spécial ont été ouverts par le Gouvernement;
 - e) les anciens locaux du projet de sécurité alimentaire et des revenus à Kidal ont été mis à la disposition du programme; et
 - f) l'engagement de prendre en charge les frais de gestion de l'ANICT liés à la mise en œuvre de certains investissements en maîtrise d'ouvrage communale a été confirmé.

Key reference documents

Country reference documents

Journal Officiel de la République du Mali : Pacte National conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et les Mouvements et Front Unifié de l'Azawad consacrant le statut particulier du Nord Mali. Secrétariat Général du Gouvernement.

Loi N°01 – 004 du 27 Février 2001 portant charte pastorale en République du Mali.

Proposition de politique de développement du sous secteur élevage au Mali : Volume I « diagnostic de la situation ». Cellule de Planification et de Statistiques, Ministère de l'Élevage et de la Pêche. Mai 2003

Coordination Nationale des Projets et Programmes FIDA au Mali (CNPPF). Projet Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal : Analyse des systèmes d'élevage dans la région de Kidal. Daouda Maïga. Janvier 2006

Coordination Nationale des Projets et Programmes FIDA au Mali (CNPPF). Projet Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal : Analyse des systèmes d'élevage dans la région de Kidal. Recensement du cheptel transhumain. Daouda Maïga. Juin 2006

Stratégie Nationale de Développement de l'Alimentation en Eau Potable et de l'Assainissement en milieu Rural et Semi Urbain. Mars 2000.

Rapport d'inventaire des points d'eau de surface (mares) dans la région de Kidal. Avril 2005.

Ministère de l'Agriculture. Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Équipement Rural. Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), sous-composante Petite Irrigation : Etude sur la valorisation des ressources en eaux souterraines et en eaux de surfaces non pérennes dans la Région de Kidal. Rapport final. Juillet 2003.

Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées : Déclaration de politique sectorielle de santé et de population.

Ministère de l'Éducation Nationale. Secrétariat Général : La lettre de politique éducative du Mali.

Programme d'Investissement pour le Secteur de l'Éducation. Descriptif de la Seconde Phase (2006–2008). Version finale. Composante1 : Développement d'une éducation de Base de qualité.

IFAD reference documents

Évaluation intermédiaire du Programme de Sécurité Alimentaire et des Revenus dans les Zones de Kidal (PSARK), volume 1 : rapport principal. Bureau de l'Évaluation des Études. Cabinet du Président.

Conseil d'Administration – Quatre-vingt-septième session, 19-20 avril 2006 : Politique du FIDA en matière de prévention des crises et de redressement.

Conseil d'Administration – Quatre-vingtième session, Rome, 17-18 décembre 2003 : Cadre directeur pour un système de gestion des résultats applicables aux programmes par pays appuyés par le FIDA.

Other miscellaneous reference documents

USAID Mali : Rapport de l'évaluation à mi-parcours du Projet « Gestion de conflit à travers les radios communautaires ». Régions de Tombouctou, Gao et Kidal. Mars-Avril 2006. Présenté par : Fati Walet Aboubacrine.

Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide au Développement : Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle.

Logical framework

Narrative Summary	Objectively verifiable indicators (by gender/age where feasible)	Means of verification	Assumptions & important comments
<p>1. OVERALL OBJECTIVE Help reduce the poverty and food insecurity of the poorest inhabitants of Kidal region</p>	<ul style="list-style-type: none"> • No. of households with higher asset accumulation index • No. of households enjoying greater food security • Declining infant malnutrition rates • No. of households/people with sustainable access to primary health care 	<ul style="list-style-type: none"> • Baseline survey on poverty • Nutrition survey • Study and impact reports • Monitoring of household food security • Monitoring reports, RIMS indicators • Mid-term review and completion evaluation reports • Macro-economic statistics 	<ul style="list-style-type: none"> • Political and social stability will permit economic development • Results will not be compromised by livestock epidemics or large-scale locust attacks, or major rainfall deficits • Local government bodies will have the financial and human resources to assure overall supervision of activities
<p>2. SPECIFIC OBJECTIVES</p> <p>1. Increase and diversify the incomes of the region's inhabitants by enhancing the security of nomadic livestock systems and developing self-sustaining agropastoral activities</p> <p>2. Improve the living conditions of local inhabitants, especially women, by facilitating access to basic social and community infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • No. of households with higher asset accumulation index • No. of households enjoying greater food security • Declining infant malnutrition rates • % of families attaining pastoral viability threshold (~30 small ruminants) after 2 years • % of families engaged in processing livestock products • No. of families engaged in cropping activities (vegetables, fruits, dates) • No. of households with higher asset accumulation index • Declining infant malnutrition rates • No. of households/people with sustainable access to primary health care • Evolution of enrolments in school, particularly for girls • Rising awareness of HIV/AIDS 	<ul style="list-style-type: none"> • Annual report on programme activities • Activity reports by services providers • Reports of self-evaluation workshops • Financial reports of Income-Generating Initiatives Fund (FIGR) • Activity reports by technical services • Reports of self-evaluation workshops • Annual reports on programme activities • Activity reports by technical services 	<ul style="list-style-type: none"> • Local inhabitants will be willing to invest in diversification • Solidarity chains will function satisfactorily

